



LES REGISTRES

LES FONDAMENTAUX DE L'ÉTAT CIVIL

NOVEMBRE
2019

CNFT Poitou-Charentes
Intervenant : Carole PÉROCHAIN



Les registres

INTRODUCTION

NOVEMBRE 2019



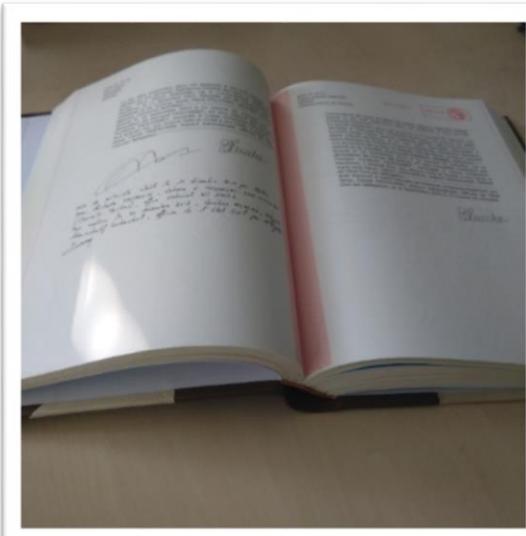
Le
Cnfpk

LES REGISTRES

INTRODUCTION

Un registre est un livre dans lequel on inscrit les actes d'état civil à conserver.

- Il est annuel.
- Il peut être unique mais le plus souvent il est tenu en 3 catégories.
- Chaque registre est tenu en double
- Le papier et la reliure utilisés sont spécifiques.



Les registres L'OBLIGATION DE DOUBLON

NOVEMBRE 2019



le
Cnfpk
fr

Les registres

L'OBLIGATION DE DOUBLON

- **Les actes de l'état civil sont inscrits sur un ou plusieurs registres toujours tenus en double :**
 - Un exemplaire est conservé à la Mairie ;
 - Un exemplaire est transmis au greffe du Tribunal lorsque l'année est écoulée (Sauf pour les mairies répondant à des exigences informatiques spécifiques).
- **Toutefois, une possibilité de dispense existe :**
 - La loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle (loi J21) autorise une dispense d'établissement d'un second registre.

Les registres

L'OBLIGATION DE DOUBLON

- Cette dispense est accordée :
 - par le procureur
 - sur demande du maire présentée dans un délai de 2 mois précédent l'année de sa mise en œuvre.
 - Ce dernier atteste que le traitement automatisé des données de l'état civil (art. 11) répond aux exigences de sécurité requises par l'article 12, à savoir :
 - permettre un délai de mise à jour des données inférieur à 24 heures,
 - être hébergé sur un site distinct de celui où sont tenus les registres des actes de l'état civil,
 - être mis en œuvre sur des infrastructures conservées dans des locaux répondant à des conditions de sécurité et de sûreté adaptées et permettre le transfert du registre au service d'archives compétent.



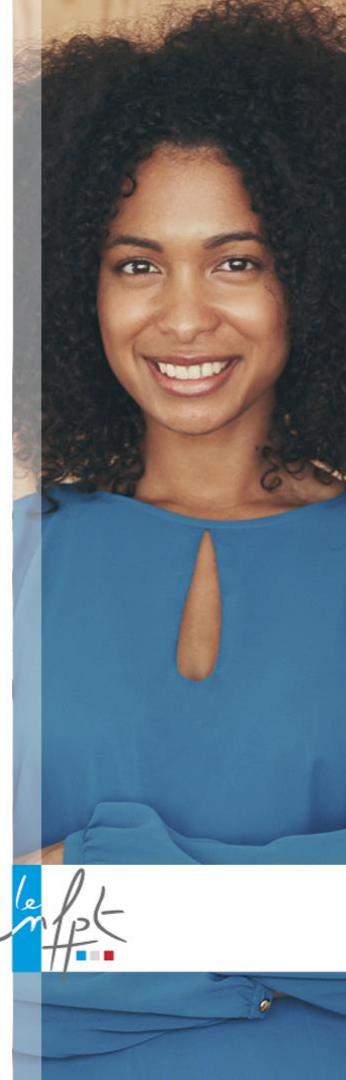
Les registres

L'OBLIGATION DE DOUBLON

- Le maire en informe aussi le directeur des archives compétent.
- Le procureur peut, à tout moment, procéder à un contrôle de conformité du dispositif de traitement et de son hébergement.

Les registres

LA POSSIBILITÉ D'UN REGISTRE UNIQUE POUR TOUS LES ACTES



NOVEMBRE 2019

le
Cnpt
CNPT

Les registres

LA POSSIBILITÉ D'UN REGISTRE UNIQUE POUR TOUS LES ACTES

- Les municipalités ont la possibilité, selon leur taille, d'opter pour un registre unique pour les naissances, les mariages et les décès.

Les registres

LES 3 TYPES DE REGISTRES EXISTANT



Les registres

LES 3 TYPES DE REGISTRES EXISTANT

- Le registre des **actes de naissance** qui contient :
 - Les actes de naissances
 - Les actes de reconnaissance
 - Les transcriptions des jugements relatifs à la naissance et à la filiation
 - Les procès-verbaux de découverte des enfants nouveau-nés
 - Les actes de consentement des majeurs à leur changement de nom
 - Les déclarations conjointes de changement de nom

Les registres

LES 3 TYPES DE REGISTRES EXISTANT

- Le registre des **actes de mariage** qui contient :
 - Les actes de mariage ;
 - Les actes d'opposition à mariage ;
 - Les déclarations de reprise de vie commune.

Les registres

LES 3 TYPES DE REGISTRES EXISTANT

- Le registre des **actes de décès** qui contient :
 - Les actes de décès ;
 - Les actes d'enfants sans vie ;
 - Les transcriptions d'acte de décès ;
 - Les jugements déclaratifs de décès ;
 - Les jugements déclaratifs d'absence.

Les registres CONFECTION ET RELIURE D'UN REGISTRE

NOVEMBRE 2019



le
Cnffpt
cnffpt.org

Les registres

CONFECTION ET RELIURE D'UN REGISTRE

- Les feuilles destinées à constituer les registres sont fabriquées, numérisées et timbrées par l'imprimerie des timbres-poste et de valeurs fiduciaires (ITVF).

<https://philamairie.laposte.fr/>

- La reliure des registres relève également de règles spéciales.

- Jurisprudence intéressante au sujet des feuillets normalisés d'état civil :

<https://www.senat.fr/questions/base/2002/qSEQ020700988.html>



Les registres LES RÈGLES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE D'UN REGISTRE



le
cnfpt
cnfpt

Les registres

LES RÈGLES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE D'UN REGISTRE

- Des modalités spécifiques régissent l'ouverture et la clôture du registre
- La rubrique 67 de l'IGREC rappelle que les registres doivent contenir un procès-verbal d'ouverture et de fermeture contenant le nombre de feuillets utilisés et leur numéro de série.
- La numérotation de ces derniers doit être ininterrompue.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE _____
Commune de _____

REGISTRE DE L'ÉTAT CIVIL
DE L'ANNÉE _____

« Nous (nom et prénom) _____
Maire de la commune de _____
agent municipal délégué dans les fonctions d'officier de l'état-civil
par le maire de _____
ouvrons le présent registre destiné à l'inscription des actes
de _____
au cours de l'année _____

Le présent registre est composé de _____ feuillets
numérotés de _____ à _____ (à l'exception des
feuilles numérotées _____ qui sont
manquantes). Il comporte _____ pages.

Les feuillets composant le deuxième exemplaire de ce
registre sont numérotés de _____ à _____
à l'exception des feuillets numérotés _____
qui sont manquants.

A _____ , le _____

Cachet de la Mairie



7. Les registres LES TABLES ANNUELLES ET DÉCENNALES

NOVEMBRE 2019



le
Cnfpk

Les registres

LES TABLES ANNUELLES ET DÉCENNALES

- Les tables de l'état civil ont été instaurées par un décret en date du 20 septembre 1792.
- Elles constituent **essentiellement un outil de recherche** pour les officiers d'état civil et pour les chercheurs de traces d'individus (exemple : les généalogistes).
- Il existe :
 - **des tables annuelles (tous les ans)**
 - **et des tables décennales (tous les 10 ans)**

Les registres

LES TABLES ANNUELLES ET DÉCENNALES

- Chaque année, au mois de janvier, les communes sont dans l'obligation de créer, le plus souvent à partir de leur application informatique, une liste des naissances, mariages et décès, faisant figurer le nom, le(s) prénom(s) et la date d'évènement, le numéro de l'acte, le tout classé par ordre alphabétique.
- Au bout de dix ans, ces listes sont reprises pour constituer les tables décennales, sur le même principe : le nom, le(s) prénom(s) et la date d'évènement, le numéro de l'acte, le tout classé par ordre alphabétique.



Les registres

LES TABLES ANNUELLES ET DÉCENNALES

- Pour les actes de mariages, le classement fera apparaître deux fois le même acte aux noms des deux époux.
- La particularité des tables annuelles de naissance réside dans l'adjonction des naissances, dites « hors commune ». Il s'agit alors d'insérer, par ordre alphabétique, le nom des enfants nés dans une ville différente de la commune de résidence des parents au moment de la naissance. Le nom de la commune de naissance sera d'ailleurs indiqué, voire souligné.

Les registres

LES TABLES ANNUELLES ET DÉCENNALES

- Les tables annuelles sont confectionnées en double exemplaire (un jeu conservé en mairie, un jeu pour le tribunal) soient sur un papier timbré, soit sur un papier neutre et résistant d'un même format que les actes. Elles doivent être reliées.
- Alors que les tables annuelles étaient transcrites sur chacun des registres de l'état civil, elles devront désormais être établies dans un ou plusieurs registres distincts.
 - Si elles sont établies dans un même registre, elles devront être classées comme suit :
 - naissances, reconnaissances et adoptions ;
 - mariages ;
 - décès et actes d'enfant sans vie.

Les registres

À retenir

- Sauf Dispense, obligation de doublon des registre.
- Si doublon de registre, obligation de transmettre le registre en question 30 jours après sa clôture au maximum au greffe du tribunal.
- Possibilité d'un registre unique pour tous les actes.
- Procès verbal d'ouverture de registre.
- Procès verbal de fermeture de registre.
- Edition des actes sur feuillet normalisé.
- Registre des tables à part.

